



SOCIETE DE TIR MIXTE DU CANTON DE THIAUCOURT " LE RALLIEMENT "

Affiliée à la Fédération Française de Tir N°12-54- 090
Agrément Jeunesse et Sports N°54 S 643 du 14/12/1982

Inscrite au Journal Officiel le 22 juillet 1982 - N°de SIRET : 494 805 237 00018 N°APE 8551Z

Stands 25/50/200 m : route de JAULNY à THIAUCOURT Long. 05°52' 14 " EST - Lat. 48°57' 55" NORD - 31 U GQ 10093 - 27567

Stand 10m : 2 rue de l'Hospice à THIAUCOURT Long. 05°52' 01" EST - Lat. 48°57' 18" NORD - 31 U GQ 09872 - 26415

Site INTERNET : <http://tir-thiaucourt.fr>

PROCES VERBAL de l' ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

réunie le 6 septembre 2013 à 20h 30 à l'Hôtel de Ville de THIAUCOURT

Elle s'est tenue sous la Présidence de Bernard GOUTHIER qui l'a convoquée en date du 21 juillet 2013.

PRESENTS : 34

EXCUSES : 4

PROCURATIONS : 22

Le quorum étant largement atteint (plus du quart des adhérents), l'Assemblée Générale peut légitimement délibérer. Nous avons noté la présence de MM Dotte (1°adjoint), Chaupré (3°adjoint) Mme Carrière (Conseillère municipale) Mr Jacquin (Conseiller Général) étant excusé.

1 - BILANS : (Voir annexes)

1.1 Bilan Moral :

LICENCES :

Le nombre de Licenciés est égal à celui de l'an dernier malgré quelques départs. 105 licenciés dans notre Club, c'est beaucoup de monde à gérer. Malgré tout, les effectifs de l'an dernier et ceux de cette année nous ont permis de « remonter » nos finances afin de pouvoir envisager de nouveaux aménagements si les besoins s'en faisaient sentir d'une part et pour financer les travaux envisagés. (Voir § Travaux et Budget prévisionnel)

FORMATIONS :

Mr Hugues DRION a suivi avec succès le Stage « Armes Anciennes » à Versailles

DETENTIONS :

Cette année, le Président n'a pas relancé les adhérents afin qu'ils renouvellent leurs détentions et fassent les Tirs de contrôle réglementaires. De ce fait, beaucoup d'autorisations ne sont plus valables et pour certains les Carnets de Tir ne sont pas à jour. D'autre part, on constate que certains sont juste venus les 3 séances réglementaires pour valider leurs Carnets.

ENTRAINEMENTS :

Une quarantaine de séances de tir à 10 m effectués entre le 1°septembre et le 15 octobre n'ont pu être comptabilisés, la feuille de présence annotée par le Président ayant été subtilisée.

Le nombre de séances d'entraînement a beaucoup baissé cette année. Une majorité de nos adhérents n'ont pas le nombre de séances imposées par notre Règlement Intérieur (20 séances annuelles). Seul, environ 10% des licenciés répondent à ce critère : c'est très peu !

TABLEAU RECAPITULATIF des SEANCES de TIR :

Saisons	Stand 10 m	Stand 25/50 m	Stand 100/200 m	TOTAL	Nb de licenciés	Moyenne par licencié
Saison 2008/2009	377	854	0	1231	62	19.85
Saison 2009/2010	423	998	50	1471	82	17.93
Saison 2010/2011	242	887	127	1256	83	15.13
Saison 2011/2012	255	1102	323	1680	105	16.00
Saison 2012/2013	156	1011	197	1364	105	12.99

Siège social : 2 rue de l'Hospice F-54470 THIAUCOURT

Adresse postale : 3 rue de Verdun F-54470 THIAUCOURT Tél. : 03 83 81 92 75 Courriel : bernard.gouthier@club-internet.fr

ECOLE de TIR :

Peu d'élèves, et peu de motivation pour poursuivre cette expérience qui mobilise un moniteur tous les dimanches matin et qui n'aboutit à aucun résultat ! Les Jeunes de l'École de Tir ne participent plus aux Départementaux, ni à d'autres concours. Le matériel mis à disposition commence à donner des signes de fatigue dus aux années de fonctionnement et a un maniement pas toujours très délicat.

CONCOURS :

Boycottage des concours officiels du certainement au fait que les inscriptions étaient payantes à partir de cette année. Mais ce désistement met en évidence le peu d'intérêt que nos adhérents ont à l'égard d'une gestion stricte et saine du Club, qui a permis depuis 31 ans de donner des structures honorables à notre Sté de Tir.

Nota : Le Président, à l'origine de la gratuité des inscriptions aux concours n'avait pas approuvé la décision de faire payer en partie cette inscription.

Deux solutions sont proposées pour les inscriptions aux concours officiels sans trop affecter les finances du club tout en y créant une émulation :

- Soit de sélectionner des tireurs (Nb à définir) en organisant une présélection dans chaque discipline par un concours (gratuit, mais cibles, munitions et accessoires divers fournis par le tireur)
- Soit de faire payer entièrement l'inscription aux championnats départementaux, et de régler ces frais pour ceux d'entre eux qui font les points d'accès aux régionaux et (ou) aux France.
- Stéphane TRAUSCH a ébauché un règlement spécifique concernant un « Challenge Tir 1900 ». Cette idée est très intéressante d'autant qu'elle pourrait rentrer dans le cadre du centenaire de la Première Guerre.

RESULTATS des concours officiels de l'année écoulée :

- Championnats Départementaux : (3 participants pour 4 tirs)

S TRAUSCH : 1°(89-87) en Fusil répétition
2°(81/65) en FSA GC

P MASSICOT : 3°(67-80) en Fusil répétition

JC OCHOISKI : 1°(21) en AA Lorenzoni Réplique

- Championnats Régionaux : (2 participants pour 3 tirs)

S TRAUSCH : 5°(84-84) en Fusil répétition (Qualifié Championnat de France)
2°(89-65) en FSA GC (Qualifié Championnat de France)

P MASSICOT : 12°(79/70) en Fusil répétition (Qualifié Championnat de France 191/190)

- Championnats de France : (0 participants pour 0 tirs)

.Félicitations à nos deux tireurs TAR qui ont été sélectionnés **pour les Championnats de France**, mais qui n'ont pu s'y rendre pour des raisons personnelles.

ANIMATIONS (Repas et concours interne) :

Nous tenons à remercier Cédric BRALET qui s'est investi dans la préparation d'un repas (et en partie du concours) qui aurait dû avoir lieu le 5 mai. Un concours à la charge de Gérard LÉBOULENGER était également projeté. Suite au peu de motivation de nos adhérents (18 au repas et personne au concours), il a été décidé d'annuler l'un et l'autre. Cette journée aurait dû être l'occasion de fêter les 30 ans du Club avec un peu de retard.

1.2 Bilan Financier :

SUBVENTIONS : du CODEP pour la toiture du 25/50 m, de la Commune de Thiaucourt.

Cette année encore le Président a réussi à obtenir une subvention du CNDS, elle n'est pas encore versée et figurera donc sur les comptes de l'an prochain.

ASSURANCES : Cotisations en hausse du fait de la prise en compte du Stand 200 m

LICENCES : Attention aux remboursements des Bons CAF qui tardent souvent

BOURSE : Très bonne année au niveau financier, moins bonne sur le plan participation des bénévoles.

CONCOURS OFFICIELS : Avec si peu de participation à demi-tarif, les frais ne sont pas très importants.

TRAVAUX EFFECTUES :

- Toiture du Stand 25/50 m refaite par Entreprise PIZZI entre le 29 avril et le 4 mai 2013 pour un cout total de 4922 €uros. Cette réparation aurait dû être réalisée par des bénévoles afin d'en réduire le coût.
- Réparation rameneur électrique du Stand 10 m en Février par B GOUTHIER (Gratuit)
- Maçonnerie des murs latéraux par C PIZZI le 2/11/2013 (Gratuit)
- Bardage entrée fait par C PIZZI et B GOUTHIER le 2 avril 2013 (Gratuit)
- Achat et mise en place d'une serrure à Carte le 10/2/13 par H DRION et B GOUTHIER (Pose gratuite)
- Tonte du stand 25/50 m par G GUILLUY, G LÉBOULENGER
- Désherbage des Stands 25/50 et 100/200 par G DAVID en juin (Gratuit)
- Réparation et renforcement tabouret Stand 25/50 m (Gratuit)
- Tonte Stand 25/50 m le 31/7/13 par G DAVID (Gratuit)

2 – BUDGET PREVISIONNEL :

Il a été construit sur la base

- Portes Cibles 100 et 200 m
- Portique VO
- Enfouissement bouteille Azote
- Porte accès sécurisée Stand 200 m
- Réparation Armes.
- Bourse du 1^{er} mai 2014

3 - TARIFS :

3.1 Tarifs des licences :

Saison 2012/2013 :

LICENCE	Part FF Tir	Part Ligue	Part CO DEP	TOTAL	Part Club	Prix licence
Cotisation Club	80 €	40 €	XXXXXXXXXX	120 €	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
A (Adulte)	41 €	8.20 €	2.70 €	51.90 €	53.10 €	105.00 €
B (Jeunes)	22 €	4.40 €	2.70 €	29.10 €	30.90 €	60.00 €

Suite à l'Assemblée Générale de septembre 2012, il a été décidé que la part perçue par le club ne peut être inférieure au total de celles dues à nos organismes de tutelles.

Saison 2013/2014 :

LICENCE	Part FF Tir	Part Ligue	Part CO DEP	TOTAL	Part Club	Prix licence
Cotisation Club	80 €	40 €	XXXXXXXXXX	120 €	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
A (Adulte)	41 €	8.20 €	3 €(+0.30 €)	52.20 €	52.80 €	105.00 €
B (Jeunes)	22 €	4.40 €	3 €(+0.30 €)	29.40 €	30.60 €	60.00 €

Cette part est à majorer de 10% pour les cotisations Adultes et Jeunes « 2^o Club » .

Les tarifs théoriques 2^o CLUB sont donc :

ADULTES	52.80 €*1.1 =	58.08 €
JEUNES	30.60 €*1.1 =	33.60 €

En RESUME :

TARIFS	STMC Thiaucourt		2 ^o Club	
	Adulte	Jeune	Adulte	Jeune
	105.00 €	60.00 €	60.00 €	35.00 €

La cotisation de 60.00 € pour frais de dossier est maintenue pour tous nouveaux venus au sein de notre Club, Les Jeunes ne sont pas soumis à ces frais.

La cotisation de 10.00 € à la journée est également maintenue de même que les 80.00 € minimum pour être nommé membre bienfaiteur de notre Club.

Un « Bulletin de souscription d'assurances optionnelles » distribué par la FF Tir est disponible dans les Stands 25/50 et 10 m

3.2 Tarifs Bourse aux Antiquités Militaires

Après concertation avec différents intervenants de la dernière Bourse, le Président propose de reconduire le tarif des entrées visiteurs à 3.00 €, les tarifs de location des tables restant inchangés soit 18.00 € la table de 2.20 mètres.

3.3 Tarifs : Cibles, Munitions et Divers

Inchangés, mais ne devrions nous pas faire payer les fournitures aux Jeunes de l'École de Tir ? Il y a beaucoup de gaspillage !

4 – TRAVAUX et ENTRETIEN des STANDS à REALISER :

4.1 Travaux communs aux Stands 25/50 et 200 m :

Élagage de tous les arbres jusqu'à la route départementale afin d'améliorer le stationnement, visibilité et la sécurité.

4.2 Stand 200 m :

Rappel : Les tireurs doivent obligatoirement notifier leur passage sur le cahier correspondant, il est rangé dans un des tiroirs du bureau. Cette inscription est indépendante de celle qui aurait pu être faite sur un des autres stands.

Revoir entièrement la conception des supports de cibles à 200 m cela en gardant en tête une protection efficace de la butte de tir. Envisager la construction d'une fosse pour les marqueurs au 200 m.

4.3 Stands 25/50 m :

- Nous cherchons toujours des volontaires pour assurer la mise en place sécurisée de la bouteille d'azote près du portique
- La terre de la butte de tir devrait être remontée. La hauteur du centre des cibles carabine pourrait être descendue pour éviter d'abimer la butte.
- Les accrochages des barres de maintien des volets sont à revoir sur le modèle de ceux du volet au-dessus de la porte de sortie vers les cibles. Renforcer également la fixation des lames de volet par des Vis, les pointes n'étant pas suffisantes à assurer cette tâche.
- Refaire un Portique VO.
-

4.4 Stand 10 m :

Question traitée chaque année : Il faut s'attendre à ce que la Maison de Retraire propriétaire de la maison dont nous utilisons une des caves vende cet immeuble et que le nouveau propriétaire nous reprenne ce local que nous avons aménagé à nos frais. Il faut donc réfléchir à trouver une nouvelle implantation pour ce Stand 10 m où se dispense les bases du Tir Sportif.

Contraintes : chauffage, électricité, et accès faciles sont à prévoir.

Pour le moment il serait souhaitable de faire un bon nettoyage de ce stand. Il faut également revoir les gonds de la porte d'entrée métallique à code.

5 – QUESTIONS DIVERSES :

5.1 Utilisation du Stand 200 m :

Il est impossible d'appliquer le Règlement spécifique et compliqué relatif au Stand 100/200 m. En effet, certains ont demandés et obtenus une autorisation de venir tirer à leur guise tout au long de la semaine, d'autres n'ont pas cette autorisation et utilisent quand même le stand en dehors des heures règlementaires. Rien, ni la Sécurité, ni le bruit ne justifie que l'accès libre aux Stands ne soit pas identique aux autres stands.

Il est donc décidé à l'unanimité que les mêmes règles d'utilisation seront appliquées sur ce stand 200 m. Le Règlement Intérieur sera modifié en conséquence.

5.2 Site Internet :

Suite à des problèmes de connexion, le coût de l'hébergement du site est désormais pris en charge par le Club. C'est H Drion qui assurait la location jusque-là.

Il serait judicieux de se servir de cet outil pour pouvoir faire des achats groupés de matériel (Poudre, munitions, ogives, cartons, etc. (Trouver un volontaire et mettre en place une procédure) Un Forum serait peut-être aussi apprécié !

5.3 Divers :

- Une convention devrait être signée avec l'ONF pour les autoriser à effectuer une formation à leurs agents sur nos installations. Un tir a déjà été organisé le 23 mars, l'autre devrait avoir lieu le 2 octobre 2013.

- La Société de Tir de Laxou était également intéressée à signer un contrat pour des tirs sur le 200 m. Après discussion entre les deux Présidents pour formaliser ce contrat avant approbation par l'AG, Laxou a trouvé trop cher 600 € pour 5 tireurs toute l'année, (Tarif 2° licence) et que nos « propositions ont été perçues comme complexes et plus onéreuses que ce que nous avions imaginé » La question est donc réglée !

- Mr GEORGES Yannick demande la possibilité de créer des WC secs pour les 2 stands plein air : la possibilité existe de pouvoir réutiliser une fosse mise en place par RFF sur le parking 200m. A étudier

6 - RAPPEL :

6.1 Carnets de Tir et Autorisations :

Comme le précise le Règlement Intérieur du Club, le Président rappelle à nouveau aux licenciés qui ont un Carnet de Tir que ceux-ci doivent être fait entre le 1°janvier et le 31 Août et être espacé de 2 mois minimum.

6.2 Certificats Médicaux :

Chaque nouvel adhérent doit fournir un Certificat Médical certifiant sa capacité à faire du Tir Sportif. Par ailleurs nous rappelons qu'une licence non contresignée par un Médecin n'a aucune valeur surtout pour un détenteur d'arme soumise à autorisation ou pour celui qui voudrait participer aux concours FF Tir.

Les Stands ne seront plus accessibles aux tireurs ne remplissant pas cette condition.

6.3 Autorisation Parentale :

Une Autorisation Parentale est obligatoire pour les enfants mineurs. (Nés après le 1/1/1996) Cette autorisation doit être signée obligatoirement par le Père et la Mère de l'enfant.

6.4 Photos trombinoscope :

Nous attendons toujours les photos d'identité de certain de nos membres ! Le trombinoscope ayant été fait suite à un problème lié à la SECURITE, le Président se demande dans quelle mesure un tireur qui ne pourrait être identifié clairement par un autre membre du Club lors d'une séance de Tir « libre » puisse encore être autorisé à tirer aux Stands en dehors des heures « sous surveillance » du dimanche.

6.5 Bourse :

221 dossiers d'inscription ont été envoyés le 4 janvier 2013.

Remercions toute l'équipe, qui chaque année, consacre du temps à ce que la Bourse se passe dans de bonnes conditions : notamment pour l'accueil des exposants et des visiteurs.

13 adhérents du club sur 105 ont participé à la mise en place, à la journée et au démontage, 6 personnes de l'extérieur sont venues renforcer le dispositif. Nous avons 115 tables de réservées, Malgré le prêt et la location de tables à la Commune de Thiauourt, à la CCCL et à Hugues Drion, nous avons été obligé de ressortir 8 de nos plateaux de 5 m .

Bilan : 31 exposants dont 18 nouveaux. Parmi eux : un Américain et un Allemand.

A noté également que dorénavant, la réservation du Gymnase est à faire à la Commune qui gère cette structure en dehors des heures scolaires, ceci nous assure la gratuité de la Salle.

6.6 Incidents et informations :

6.6.1 Incidents :

- Le 12/11/12 un « irresponsable » a planté la plaque de protection en tôle épaisse du vérin du portique VO en haut d'un des poteaux du 50 m, et bien sûr a dû tirer dedans, ce type de « cible » a toutes les chances de provoquer un ricochet avec les conséquences imprévisibles que cela induit.
si de tels incidents se reproduisent à nouveau, les stands ne seront utilisables que le dimanche sous la surveillance d'un responsable. !!!!
- Le 28 janvier 2013, une quarantaine d'étuis métalliques jonchent le sol au niveau du poteau du pare-balles de droite. Ces étuis ont donc été éjectés d'une arme tenue par un tireur se trouvant en dehors du Pas de Tir. Ces balles risquent donc de sortir du Stand sans avoir touché aucun Pare-balles !
- Le 28 mars 2013 avant 11h, des tirs ont été effectués au fusil de chasse canon lisse, la boîte de cartouche vide a été déposée dans la poubelle « étuis métalliques ».
- Le 15 avril vers 16h, un sac de tireur est trouvé au milieu du chemin près du stand 25/50m. Heureusement que c'est BG qui le trouve ! C'est la 2^e fois que « l'ange gardien » est confronté à une même situation !!!
- Le 20 juin : grêle, une tôle translucide récemment installée est cassée, elle est à remplacer.
- Il y a de plus en plus d'impacts dans les Pare-balles : n'avons-nous plus que des mauvais tireurs ?

- Le 1/9/13, constaté que la serrure de l'armoire « Munitions et Cibles » a été forcée au stand 25/50 m vraisemblablement par une personne qui avait l'accès cela laisse supposer bien des choses. Réparation effectuée en modifiant le système de verrouillage de la porte.

6.6.2 Informations :

- La CCCL, par l'intermédiaire de Roland MASCHINO, nous avait demandé de nous impliquer bénévolement pour assurer le succès de la manifestation « Le Chardon en fête » Le Président a assuré lui-même une permanence sur les deux stands. Personne n'est venu nous rendre visite ! L'information a-t-elle été relayée sur la Fête ?
- Le 9/7/2013, nous avons eu la visite du B/C HAZOTTE Jean François de l'Hôtel de Police de Nancy venu prendre « la température » de notre Club et apparemment se renseigner si nous n'avions pas de « Brebis galeuses » au sein du Club.

- Nouvelle réglementation concernant les armes à partir du 6 septembre 2013 : Etienne Cornu nous fera un résumé dès que les décrets seront passés :

7 – APPROBATION des BILANS :

Après avoir abordé toutes les questions, le Président demande l'approbation des bilans de l'année écoulée.

7.1 Bilan Moral : Approuvé à l'unanimité

7.2 Bilan financier ; Également approuvé à l'unanimité.

8 – RENOUELEMENT du COMITE :

A partir de cette année et pour revenir à une situation des débuts du Club les membres du Bureau devront assurer obligatoirement une permanence hebdomadaire à tour de rôle aux Stands 25/50/100/200 m d'une part et 10 m d'autre part. Pendant cette permanence, le Directeur de Tir devra assurer la Sécurité sur les Pas de Tir, renseigner les tireurs, éventuellement vendre cibles et munitions et rendre compte au Président.

8.1 Ancien Comité Directeur :

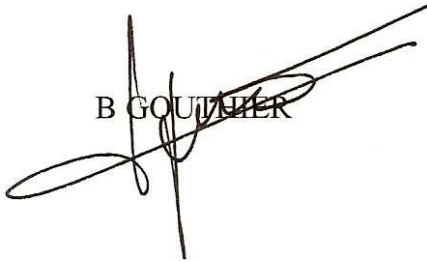
Il était composé de B GOUTHIER, R DORVILLE, J MASCHINO, F MASCHINO, G LEBOULENGER, et C BRALET.
Démissionnent MM G LEBOULENGER, R DORVILLE, J MASCHINO
Se présentent MM P SIMONS et E CORNU qui sont élus à la majorité.
Le nouveau Comité est donc composé de :
B GOUTHIER, F MASCHINO, C BRALET, E CORNU, P SIMONS

8.2 Nouveau Comité Directeur :

Président : B GOUTHIER
Secrétaire : F MASCHINO
Trésorier : B GOUTHIER
Gestion Sportive : P SIMONS
Animations : C BRALET
Directeur de Tir : E CORNU

Après avoir clos la séance, le nouveau Comité invite tous les participants à prendre le verre de l'amitié.

A Thiaucourt le 7/09/2013


B GOUTHIER